

AFFAIRE N° 2023/289

**ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME  
COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 13 février à 09 heures, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation	Mercredi 01 Février 2023
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	1
Nombre de membres représentés	—
Nombre de votants	1

En séance ordinaire du 22 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Atlantique a délibéré sur la modification des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

La copie de l'extrait du registre des délibérations (D22122022/177) de la Communauté de Communes Médoc Atlantique est jointe à la présente délibération.

La copie des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique est jointe à la présente délibération.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :

La délibération 2023/289 « ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE »

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	1
POUR	1
CONTRE	—
ABSTENTION	—

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Président  
**Laurent PEYRONDET**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :  
9 rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC-SUR-MER  
☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022  
D22122022/177**

**PRESIDENT** : Xavier PINTAT

**ETAIENT PRESENTS :**  
**Membres titulaires :** Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA  
Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD,  
Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Jean-Luc PIQUEMAL,  
Tony TRJOULET, Catherine ROBINEAU, Catherine GIANNORSI, Patrick BURAN,  
Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Adrien DEBEVER, Jean-Yves MAS,  
Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN,  
Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Christine GRASS.

**ETAIENT REPRESENTES :** Frédéric QUILLET donne pouvoir à Florence LEGRAND  
Karine FORGERON donne pouvoir à Catherine GIANNORSI  
Pascale COLMET-MARZAT donne pouvoir à Laurent PEYRONDET  
Jacques BIDLALUN donne pouvoir à Christine GRASS

**ETAIENT ABSENTS :** Thierry DESPREZ

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Stéphane MARGALEF, Christian BOURNIGAL, Jean-Marie REVAILLER,  
Jean-Marie BERTET, Valérie DA COSTA OLIVERA, Liliane DUBOIS

**Membres suppléants  
remplaçant un membre  
titulaire :**

**Membres suppléants**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Chantal PARISE

**Objet** : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE – MODIFICATION DES  
STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
**Rapporteur** : Laurent PEYRONDET, 1<sup>er</sup> Vice-Président  
**Vote** : UNANIMITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code du tourisme, notamment les articles L. 133-1 et suivants et R. 133-1 et suivants

VU les statuts de la Communauté de communes MEDOC ATLANTIQUE,

VU la délibération n°D26012017/014 en date du 26 janvier 2017 portant création et approbation des statuts de l'office de tourisme communautaire Médoc Atlantique,

VU la délibération n°D09072020/082 en date de 9 juillet 2020 modifiant statuts de l'office de tourisme communautaire Médoc Atlantique

VU les délibérations n° 120 et 121 du conseil municipal de Vendays-Montalivet relatives à la reprise de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et à la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial – Office de tourisme de Vendays-Montalivet

La proposition de modifications tend à modifier la composition du comité de direction à la suite de la reprise de compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et à la création d'un office de tourisme municipal sous forme d'établissement Public Industriel et Commercial, par la commune de Vendays-Montalivet.

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 033-200070720-20221222-D22122022177BIS-DE

Par ailleurs, la modification porte sur la réduction du comité de direction à 34 membres contre 39 auparavant (18 élus communautaires, 10 représentants des socioprofessionnels et 6 personnes qualifiées).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les modifications statutaires de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique et d'adopter les nouveaux statuts selon le projet joint en annexe
- de charger le Président, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Préfet de la Gironde et aux Maires des communes membres.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 décembre 2022, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver les modifications statutaires de l'Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique et d'adopter les nouveaux statuts selon le projet joint en annexe
- de charger le Président, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Préfet de la Gironde et aux Maires des communes membres.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : /

Vote : Pour : 31 Contre : / Abstention : /

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC-SUR-MER, le 22 DECEMBRE 2022



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Membre Honoraire du Parlement

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :  
9 rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC-SUR-MER  
☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2022  
D22122022/178**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :  
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Florence LEGRAND, Jean-Marc SIGNORET, Christian BOURA  
Laurent PEYRONDET, Yves BARREAU, Véronique CHAMBAUD,  
Jean-Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Jean-Luc PIQUEMAL,  
Tony TRJOULET, Catherine ROBINEAU, Catherine GIANNORSI, Patrick BURAN,  
Hervé CAZENAVE, Alexia BACQUEY, Adrien DEBEVER, Jean-Yves MAS,  
Chantal PARISE, Dominique PATRAS, Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN,  
Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Christine GRASS.

ETAIENT REPRESENTES : Frédéric QUILLET donne pouvoir à Florence LEGRAND  
Karine FORGERON donne pouvoir à Catherine GIANNORSI  
Pascale COLMET-MARZAT donne pouvoir à Laurent PEYRONDET  
Jacques BIDLALUN donne pouvoir à Christine GRASS

ETAIENT ABSENTS : Thierry DESPREZ

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Stéphane MARGALEF, Christian BOURNIGAL, Jean-Marie REVAILLER,  
Jean-Marie BERTET, Valérie DA COSTA OLIVERA, Liliâne DUBOIS

Membres suppléants  
remplaçant un membre  
titulaire :

Membres suppléants

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal PARISE

**Objet : OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE – COMPOSITION DU COMITE  
DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : Laurent PEYRONDET, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Vote : UNANIMITE**

En vertu de l'article R133-3 du Code de Tourisme, la composition du comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'article R133-4 du Code de Tourisme, les membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui sont membres du comité de direction de l'office sont élus par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour la durée de leur mandat.

Il est proposé au Conseil Communautaire de constituer un Comité de Direction comprenant 34 membres répartis en 3 collèges :

- collège des élus communautaires : 18 membres titulaires et 8 suppléants
- collège des socioprofessionnels du tourisme : 10 membres désignés sur proposition du bureau communautaire
- collège des personnes qualifiées dans le domaine du tourisme : 6 membres désignés sur proposition du bureau communautaire.

Eu égard à l'article 2 – Titre II du projet de statuts de l'Office de Tourisme Communautaire, il est proposé de désigner 18 élus communautaires titulaires et 8 suppléants qui siègeront au sein du collège des élus :

▪ 4 Conseillers communautaires issus de la commune de

LACANAU : Titulaire : Laurent PEYRONDET  
Titulaire : Pascale MARZAT  
Titulaire : Adrien DEBEVER  
Titulaire : Hervé CAZENAVE  
Suppléant : Alexia BACQUEY

▪ 3 Conseillers communautaires issus de la commune de

SOULAC SUR MER : Titulaire : Evelyne MOULIN  
Titulaire : Bernard LOMBRAIL  
Titulaire : Marie-Dominique DUBOURG  
Suppléant : Xavier PINTAT

▪ 2 Conseillers communautaires issus de la commune de

HOURTIN : Titulaire : Jean-Marc SIGNORET  
Titulaire : Karine FORGERON  
Suppléant : Stéphane MARGALEF

▪ 2 Conseillers communautaires issus de la commune de

CARCANS : Titulaire : Patrick MEIFFREN  
Titulaire : Catherine ROBINEAU  
Suppléant : Sylvie LANDUREAU

▪ 1 Conseiller communautaires issu de la commune de

LE VERDON SUR MER : Titulaire : Christine GRASS  
Suppléant : Jacques BIDLALUN

▪ 1 Conseiller communautaires issu de la commune de

GRAYAN ET L'HÔPITAL : Titulaire : Florence LEGRAND  
Suppléant : Frédéric QUILLET

▪ 1 Conseiller communautaire issu de la commune de

SAINT VIVIEN DE MEDOC : titulaire : Marie-Hélène GIRAL  
Suppléant : Gérard GONZALEZ

▪ 4 Conseillers communautaires issus

des communes non pourvues de bureau  
d'information touristique : Titulaire : Jean-Louis BRETON  
Titulaire : Christian BOURA  
Titulaire : Yves BARREAU  
Titulaire : Véronique CHAMBAUD  
Suppléant : Franck LAPORTE

Enfin, il est proposé au conseil communautaire, de prendre acte des propositions de désignation des 10 membres du collège des socio-professionnels et 6 personnes qualifiées :

Collège des 10 socioprofessionnels du tourisme :

- ✓ 2 représentants des hôteliers de plein air :  
Monsieur Kaing EAP et Monsieur Nicolas MARIDAT
- ✓ 1 représentant des villages de vacances, résidences de tourisme et résidences locatives :  
Monsieur Frédéric DADOY
- ✓ 1 représentant des prestataires d'activités de loisirs, culturelles et patrimoniales :  
Monsieur Jean-Marie CALBET
- ✓ 1 représentant des prestataires d'activités physiques de pleine nature :  
Monsieur Cédric GREZE
- ✓ 1 représentant des hôteliers :  
Henri LY
- ✓ 1 représentant des loueurs de meublés :  
Madame Mélanie PIGNEGUY
- ✓ 1 représentant des agences immobilières :  
Monsieur Xavier MAHIEU
- ✓ 1 représentants des restaurateurs et commerçants :  
Monsieur Daniel MILLIET
- ✓ 1 représentant de la viticulture :  
Madame Marie-Dominique SAINT MARTIN

▪ Collège des 6 personnes qualifiées :

- ✓ Monsieur Michel ESPAIGNET
- ✓ Monsieur Arnaud PEYROUX
- ✓ Monsieur Pierre JACOB
- ✓ Monsieur Dominique FÉVRIER
- ✓ Monsieur Antoine POINSOT.
- ✓ Monsieur Nicolas LARUE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 décembre 2022, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le



ID : 033-200070720-20221222-D22122022178-DE

## DÉCIDE

- D'approuver la composition du Comité de Direction figurant ci-dessus, comprenant 34 membres répartis en 3 collèges.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : /

Vote : Pour : 31 Contre : / Abstention : /

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC-SUR-MER, le 22 DECEMBRE 2022



LE PRESIDENT,


Xavier **PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Membre Honoraire du Parlement

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

**COMITE DE DIRECTION DE L'E.P.I.C OFFICE DE TOURISME MEDOC ATLANTIQUE****Lundi 13 Février 2023**

NOM	PRENOM	MANDAT / STRUCTURE	SIGNATURE / POUVOIR
BARREAU	Yves	Conseiller communautaire Naujac-sur-Mer, Maire de Naujac-sur-Mer	
BOURA	Christian	Conseiller communautaire Jau-Dignac-et-Loirac, Maire de Jau-Dignac-et-Loirac	
BRETON	Jean-Louis	Conseiller communautaire Valeyrac, Maire de Valeyrac	
CALBET	Jean-Marie	Représentant des prestataires d'activités de loisirs, culturelles et patrimoniales	
CAZENAVE	Hervé	Conseiller communautaire Lacanau	
CHAMBAUD	Véronique	Conseillère communautaire Queyrac, Maire de Queyrac	
DADOY	Frédéric	Représentant Villages vacances, résidences de tourisme, résidences locatives	
DEBEVER	Adrien	Conseiller communautaire Lacanau	
DUBOURG	Marie-Dominique	Conseillère communautaire Soulac-sur-Mer	
EAP	Kaing	Représentant Hôtellerie de plein air	
ESPAIGNET	Michel	Personne qualifiée tourisme	
FEVRIER	Dominique	Personne qualifiée tourisme	
FORGERON	Karine	Conseillère communautaire Hourtin	
GIRAL	Marie-Hélène	Conseillère communautaire Saint-Vivien-de-Médoc	
GRASS	Christine	Conseillère communautaire Le Verdon-sur-Mer	
GREZE	Cédric	Représentant Activités physiques de pleine nature	

JACOB	Pierre	Personne qualifiée tourisme	
LARUE	Nicolas	Personne qualifiée tourisme	
LEGRAND	Florence	Conseillère communautaire Grayan-et-l'Hôpital, Maire de Grayan-et-l'Hôpital	
LOMBRAIL	Bernard	Conseiller communautaire Soulac-sur-Mer	
LY	Henry	Représentant des hôteliers	
MAHIEU	Xavier	Représentant Agences immobilières	
MARIDAT	Nicolas	Représentant Hôtellerie de plein air	
MARZAT	Pascale	Conseillère communautaire Lacanau	
MEIFFREN	Patrick	Conseiller communautaire Carcans, Maire de Carcans	
MILLIET	Daniel	Représentant Restaurateurs et commerçants	
MOULIN	Evelyne	Conseillère communautaire Soulac-sur-Mer	
PEROUX	Arnaud	Personne qualifiée tourisme	
PEYRONDET	Laurent	Conseiller communautaire Lacanau, Maire de Lacanau	
PIGNEGUY	Mélanie	Représentante Loueurs de meublés	
POINSOT	Antoine	Personne qualifiée tourisme	
ROBINEAU	Catherine	Conseillère communautaire Carcans	
SAINT MARTIN	Marie-Dominique	Représentante Viticulture	
SIGNORET	Jean-Marc	Conseiller communautaire Hourtin, Maire Hourtin	